

Règlement du Championnat National F.S.G.T. de Cyclo-cross 2008



Validé le 6 Octobre 2007 (modifier le 28/10)

Le label "Champion National" est accordé à partir du moment où au moins dix Comités se sont engagés, six comités pour les Féminines, et désigne le Champion National. En dessous, le label de "Critérium National" est attribué (y compris pour les anciens).

Qualification

Ces Championnats sont ouverts aux licencié(e)s F.S.G.T. qualifiés avant le 02 Janvier 2008.

- Cadet (te)s	né(e)s en 1992 et 1993
- Juniors	nés en 1990 et 1991
- Espoirs	nés entre 1986 et 1989
- Seniors	nés entre 1967 et 1985
- Vétérans	nés entre 1959 et 1968
- Super Vétérans	nés entre 1949 et 1958
- Anciens	nés en 1948 et avant
- Féminines	nées en 1990 et avant

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque Comité ne pourra pas engager plus de 3 équipes de 5 coureurs dans chaque course. Le champion sortant sera qualifié d'office, même s'il ne court pas dans la même catégorie que l'année précédente. Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur licencié doublement affilié devra justifier la participation à six (6) épreuves Vélo F.S.G.T. entre le 01/09/2007 et le 31/12/2007.

Les coureurs (F.F.C.) avec + de 200 points et ayant été classé élite les 6 années précédentes ou 2 ans pour les nationaux ou 1^{ères} catégories au classement établi à la fin de saison route 2007 ne peuvent être qualifiés. Le coureur doit avoir été licencié la saison précédente à la FSGT

Sont exclus les coureurs ayant participé au championnat de France FFC de l'année en cours.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE 8 JANVIER 2008.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année précédente et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie (de comité ou de club). Les Champions départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif pour être appelés en priorité.

Matériel

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Le braquet maximum sera de 7,47 m pour les Cadets. Les roues devront être de 700. Les adaptateurs sont interdits.

Changement de matériel

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les Deux ou trois points de dépannage prévus à cet effet. Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit.

Déroulement des épreuves

L'appel des coureurs se fera nominativement

10 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre.

L'ordre des départs se fera Champion sortant, Champions, Inter-Régionaux, et Régionaux, Départementaux le cas échéant (pour les comités qui ne sont pas regroupés en région), sur la première ligne. La première équipe du comité organisateur, puis les autres Comités par équipe de 5 coureurs. Le comité présentant plus d'une équipe de 5 coureurs verra sa première équipe placée suivant l'ordre D'inscription, sa deuxième équipe sera alors placée après la première série d'équipe de chaque comité et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV.

Durée des épreuves

* Cadets	30 Minutes
* Cadettes	20 Minutes
* Juniors	40 Minutes
* Espoirs	50 Minutes
* Seniors	50 Minutes
* Vétérans	40 Minutes
* Super Vétérans	40 Minutes
* Anciens	40 Minutes
* Feminine	40 Minutes

Récompenses fédérales

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, et médaille fédérale aux trois premiers ainsi qu'une casquette FSGT.

Le vainqueur du Critérium National se verra remettre un écusson qu'il devra porter sur son maillot et médaille distinctive aux trois premiers.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Les équipes de cinq coureurs seront désignées au moment des engagements qui concourront pour ce prix d'équipe (le Comité n'ayant engagé que trois coureurs pourra bien sûr participer à ce prix d'équipe).

Un prix d'équipe portant le label de "Comité Champion National" sera attribué sur l'ensemble des épreuves et remis en jeu l'année suivante.

2002 : Comité Essonne - Seine et Marne sud

2003 : Comité de l'Alsace

2004 : Comité Essonne - Seine et Marne sud

2005 : Comité Essonne - Seine et Marne sud

2006 : Comité Nord Pas de Calais

2007 : Comité Essonne - Seine et Marne sud

Echauffements

Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN AN du Comité du coureur concerné.

Commission National des Activités Vélo
de la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX



CYCLISME

